



Commune de Vindelle

Principaux enjeux

L'Atlas fait apparaître pour la commune de Vindelle une prépondérance de parcelles agricoles, dans un contexte où les boisements sont réduits à leur plus simple expression. De ce paysage à la diversité paraissant limitée, deux grandes entités particulièrement favorables à la biodiversité sont à mettre en exergue. La première, la Vallée de la Charente et son méandre soumis au Maïs où subsistent plusieurs linéaires et boisements mésophiles, des prairies humides, bien plus rarement des boisements alluviaux. Le Vison d'Europe, une des espèces les plus menacées d'Europe, y a été signalée. La seconde, des pelouses calcaires à l'ouest de la commune, partie prenante d'un corridor de sous-trame assurant la continuité depuis un réservoir de la commune voisine (Marsac) vers le sud.

Propositions d'objectifs prioritaires

- Assurer une gestion adaptée aux pelouses calcicoles
- Conserver et restaurer les habitats humides
- Créer/Restaurer les continuités écologiques de la Trame verte (sous-trame boisée) et de la Trame bleue (itinéraire bis au méandre par la création de mares)
- Engager une politique d'incitation à une agriculture moins polluante

Située sur la 2ème couronne d'Angoulême, Vindelle offre un territoire encore très agricole, ce qui n'exclut pas la présence des oiseaux, même si de nombreuses espèces se raréfient ©Jean-Pierre Sardin



Cartographie des habitats

ABI GrandAngoulême - Commune de Vindelle



-  Limite communale
-  Cours d'eau
-  Pelouse calcicole
-  Zone urbanisée

- Carrières et milieux rocheux*
-  Carrière
 -  Falaise

- Milieux humides*
-  Bas-marais alcalin
 -  Forêt alluviale
 -  Mégaphorbiaie
 -  Milieux aquatiques stagnants
 -  Phragmitaie
 -  Prairie humide atlantique

- Boisements*
-  Feuillus / mixtes
 -  Résineux
 -  Lande



Limites communales



Odontite de Jaubert



Renoncule divariquée

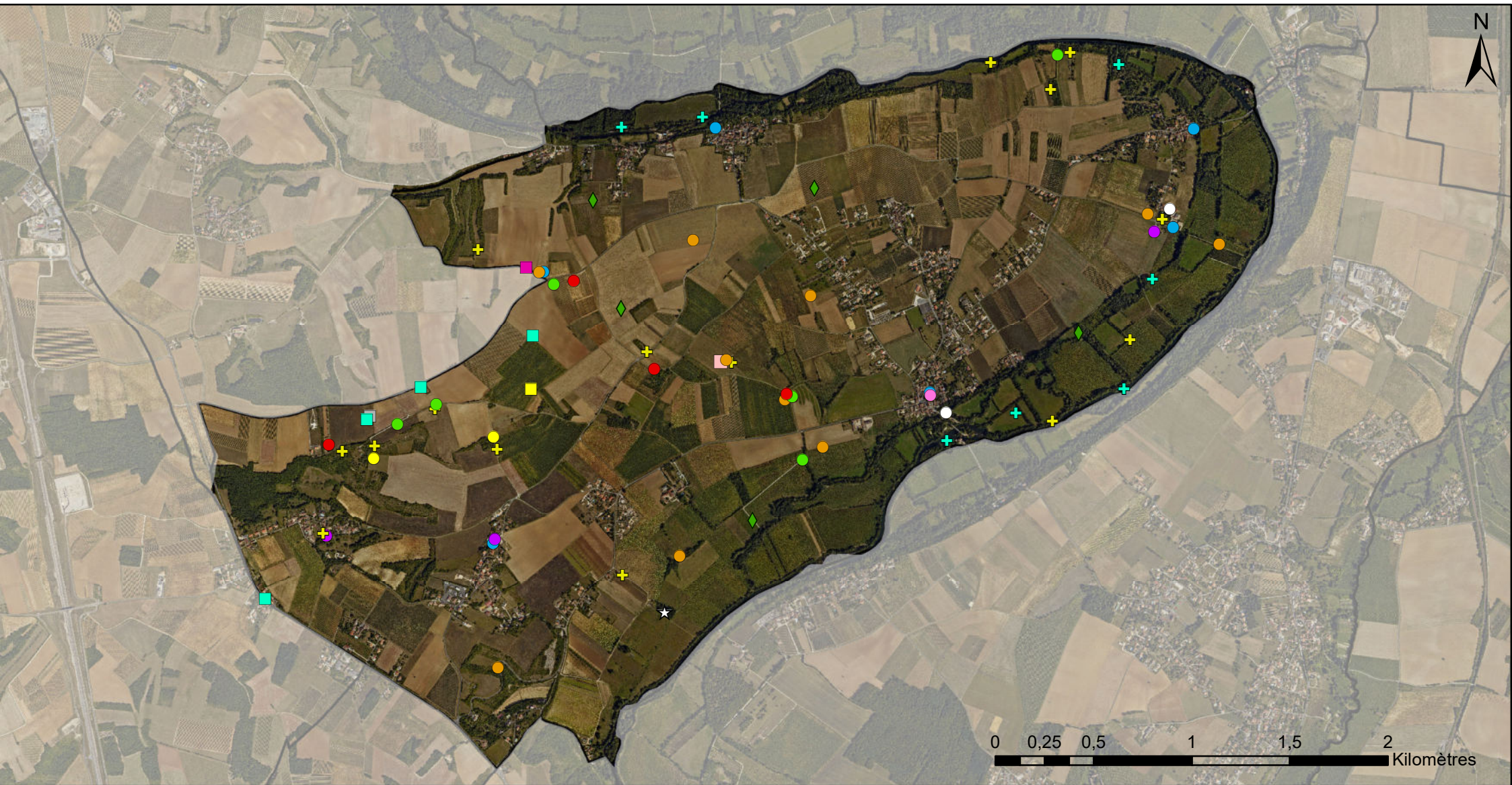


 Limites communales

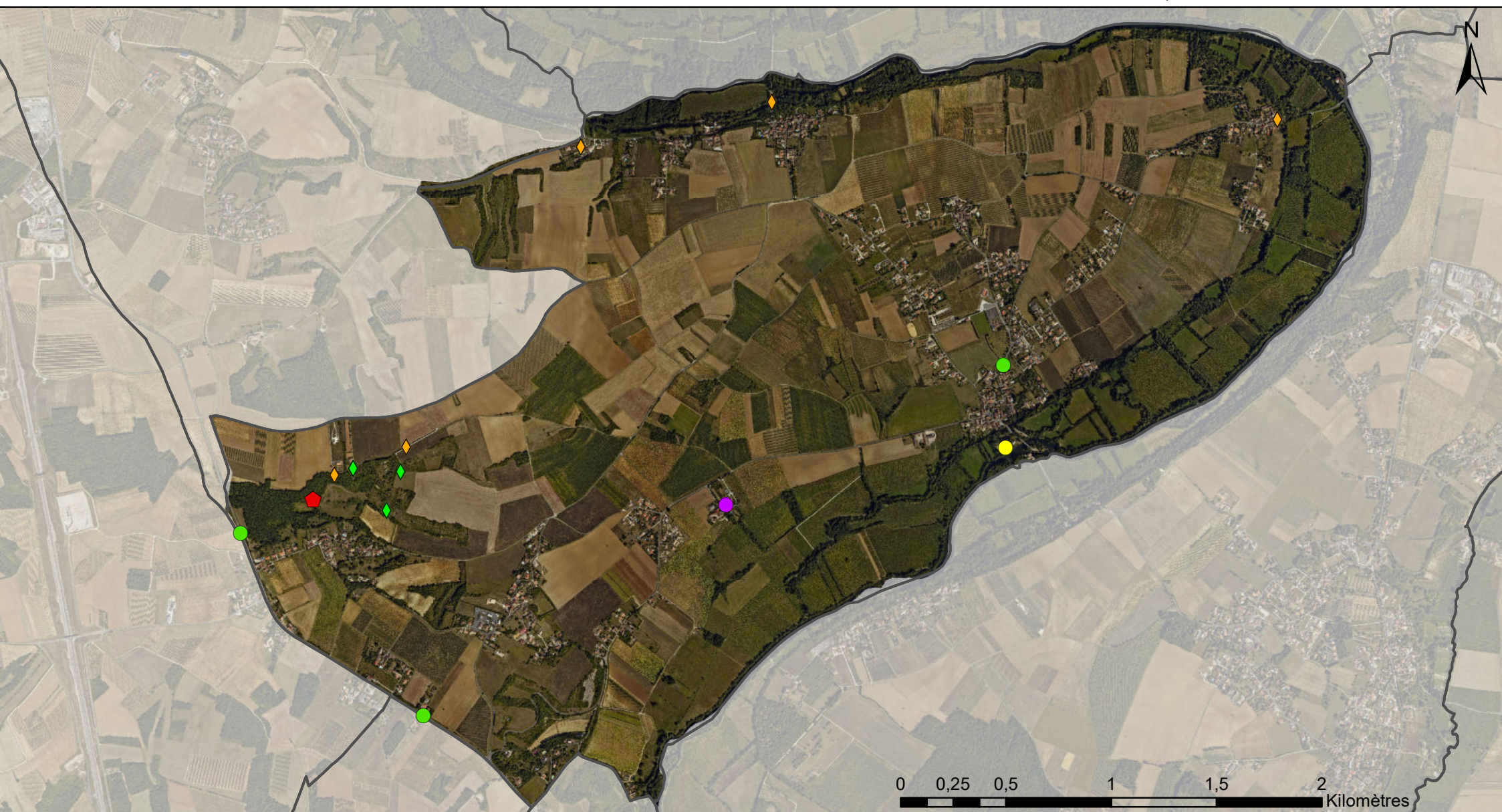
 Vison d'Europe



- | | |
|--|---|
|  Limites communales |  Pipistrelle commune |
|  Murin de Daubenton |  Pipistrelle de Kuhl |
|  Noctule de Leisler | |



	limites communales		Linotte mélodieuse		Busard Saint-Martin		Bruant Jaune		Serin cini
	Autour des Palombes		Chardonneret élégant		Cisticole des joncs		Faucon pèlerin		Tourterelle des bois
	Martin-pêcheur d'Europe		Verdier d'Europe		Pic noir		Alouette lulu		Moineau friquet
	Oedicneme criard		Circaète Jean-le-Blanc		Élanion blanc				

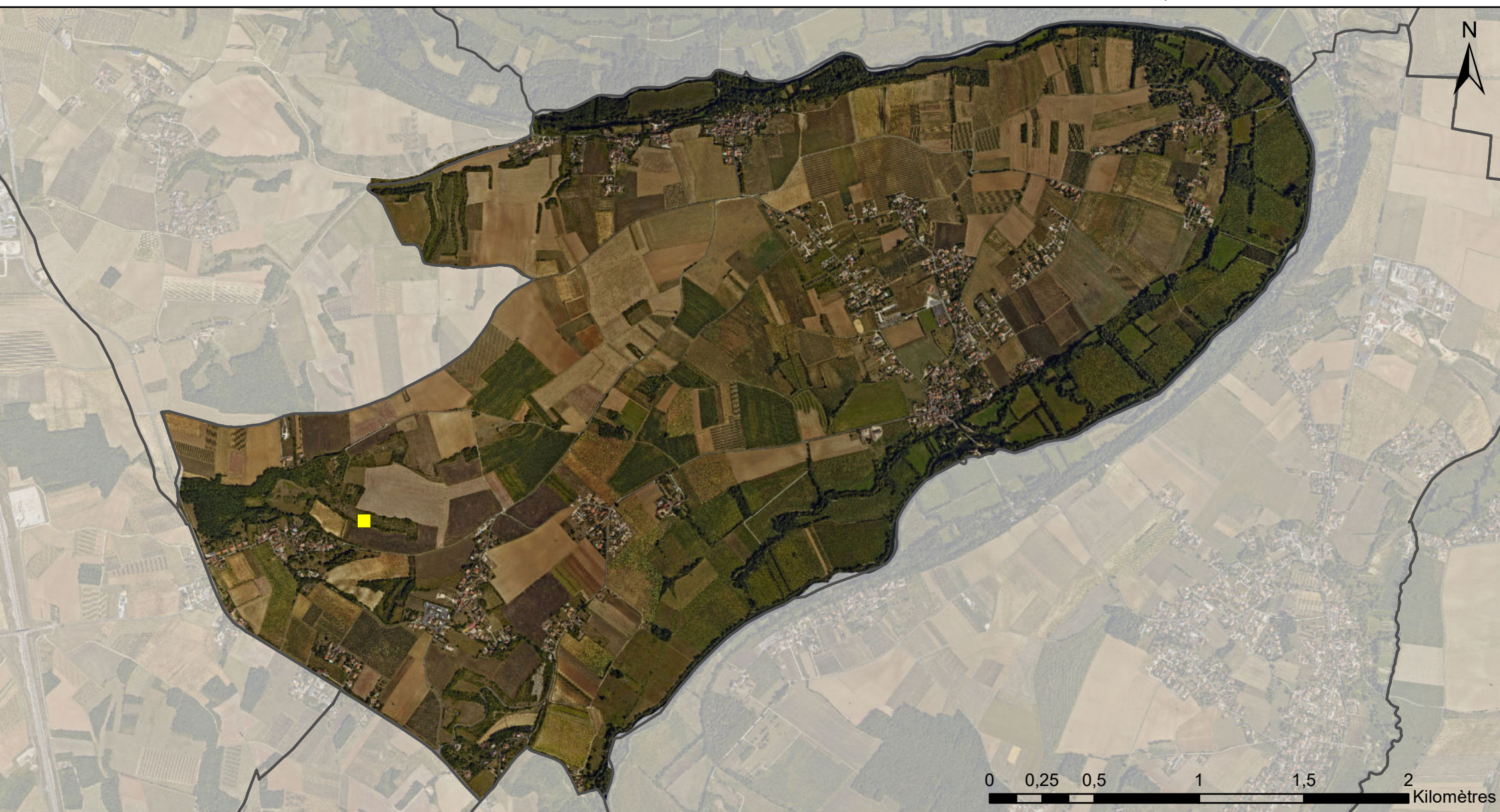


- | | | |
|--------------------|--|----------------------|
| Limites communales | Couleuvre verte et jaune | Couleuvre helvétique |
| Cistude d'Europe | Lézard à deux raies (L. vert occidental) | Couleuvre vipérine |
| | | Lézard des murailles |



0 0,25 0,5 1 1,5 2 Kilomètres

-  Limites communales
-  Gomphe de Graslin
-  Oxy cordulie à corps fin



Limites communales

Azuré du serpolet



0 0,25 0,5 1 1,5 2
Kilomètres



-  Limites communales
-  Lucane cerf-volant
-  Rosalie des Alpes